

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALVILLE

Séance du 22 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mai, à vingt heures, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Malville, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves ESNAULT, 1^{er} Adjoint.

Le conseil municipal avait été convoqué, par pli à domicile en date du 15 mai 2018 adressé par voie postale le 16 mai 2018 et la convocation avait été affichée à la porte de la Mairie le 16 mai 2018.

Présents : Mesdames et Messieurs BAYO Dominique, BIDAUD Dominique, BOUCHEREL Dominique (arrivé à 20H09), BRIAND Patrick, ESNAULT Jean-Yves, FONTAINE Alain, JANVIER Magali, JOALLAND Sandrine, LEJEUNE Martine, LERAT Sylvette, LOEUILLET Régis, MAROT Bernard-Pascal, ROCHETEAU Pascale, SAMBRON Elodie, TERRIER Daniel, THEBAUT Sylvie.

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse BREVET pouvoir à Mme LERAT, M. Chantal FOURAGE pouvoir à M. BIDAUD, Mme HELIOT pouvoir à M. BOUCHEREL, M. Tony LOQUET pouvoir à M. ESNAULT, M. Romain MOTHES pouvoir à M. FONTAINE.

Absents : M. Dominique MANACH, Mme Aude CHIRON

❖ Vérification du quorum par le Président de séance

Nbre de conseillers municipaux élus	23
Nbre de conseillers municipaux présents physiquement à l'ouverture de la séance	15
Nbre de conseillers municipaux nécessaires pour obtenir le quorum	12

Le Président de séance déclare le quorum atteint, par conséquent, la séance est donc ouverte.

❖ **Nomination secrétaire de séance** : M. Alain FONTAINE

Délibération n°2018-41 Projet de parc naturel régional de l'Estuaire de la Loire - Nomenclature n°8.4.2

M. ESNAULT indique qu'une note complémentaire était jointe à la note de synthèse.

M. ESNAULT expose :

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

En effet, ce territoire se caractérise à la fois par des espaces remarquables, riches en biodiversité, et la présence d'activités économiques structurantes. Or l'absence d'institution unique autour de l'estuaire de la Loire rend difficile une représentation globale de cet espace. Le découpage communautaire offre une vision morcelée de ce territoire et renforce l'image d'un fleuve frontière.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le nord et le sud, en créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création de ce parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. ESNAULT et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de faire part à la Région de son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

- Désigne comme représentant pour siéger au groupe de réflexion : M. Dominique MANACH et M. Alain FONTAINE

Jean-Yves ESNAULT
1er Adjoint délégué du Maire

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
A Malville, le 23 mai 2018

